

Réunion du Conseil Municipal du 15 février 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le 15 février, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 8 février 2022

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, RATEAUD Christine, LORET Estelle et JOLLY Thibaud.

Excusés : PINEAUD Florentin donne procuration à Sandra REGNIER et BERTRAND Rodolphe donne procuration à Frédéric BRUNETEAU

Secrétaire de séance : LORET Estelle

1/ APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS VERBAL DU 10 DECEMBRE 2021

Les observations suivantes sont données :

Point 6 « DECI » : préciser que les villages Le Breuil et la Porchinière sont également concernés par l'installation d'une bâche.

Point 10 « Question diverse – médaille d'honneur » : compléter la phrase pour l'hommage rendu à Jean-Louis RICHAUDEAU en y ajoutant : « que suite à l'accord de la famille ... ».

Point 10 « Question diverse – cimetière » : noter qu'une réflexion sur une solution alternative est à l'étude.

Aucune autre observation apportée au procès-verbal du 10 décembre 2021

Approbation à 11 voix

2/ CONVENTION AVEC LA SPA »

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le financement du ramassage des animaux errants doit être assuré par la commune.

La SPA de Saintes propose une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants.

A cet effet, deux formules sont proposées :

- Formule « tout compris » : déplacement de la SPA et prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.50 € par habitant
- Formule « sans déplacement » : prise en charge de l'animal en fourrière pour 0.45 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, charge Monsieur le Maire de signer la convention pour la formule « tout compris » pour un coût global de 155.50 €

Approbation à 11 voix.

3/ NUMEROTATION DE MAISON

Le Maire rappelle qu'en 2018, le conseil municipal avait choisi de donner à la rue de la voie communale n°6 (partant de la départementale 18 et passant devant le château pour rejoindre la départementale 238). « Rue du Château »

Cependant aucune renumérotation n'avait été faite.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers), les gendarmes, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, que la localisation sur les GPS permette d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de numéroter ces habitations de la façon suivante :

- La maison située sur la parcelle ZL 53 portera le N°2
- La maison située sur la parcelle A 809 portera le N°4
- La maison située sur la parcelle A 804 portera le N°6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de numérotation des habitations comme exposé ci-dessus.

Approbation à 11 voix.

4/ VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivantes et inscrit cette somme au budget 2021, compte 6574 :

- ACCA de LE MUNG : 150 €
- Comité des Fêtes de LE MUNG: 150 €

- FNACA : 50 €
- France Alzheimer : 50 €
- Hôpital pour les enfants : 50 €
- Institut Bergonié : 50 €
- Marché de l'espoir : 50 €
- Sclérosés en plaques nafsep : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Donneurs de sang bénévoles : 50 €
- Les boules savinoises : 50 €
- Amical tennis savinois : 50 €
- L'école du chat libre : 50 €
- Basket Club de Port d'Envaux : 50 €

Il sera demandé aux associations qui disposent d'un site internet de mentionner le soutien apporté par la commune de LE MUNG.

Une réserve de 100 € sera prévue au budget 2022 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subventions en cours d'année. Le compte 6574 sera donc crédité de la somme **1000 €**.

Approbation à 11 voix.

5/ VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2022.

Les taux se présentent comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 39.37 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette suggestion.

Approbation à 11 voix.

6/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le conseil doit élire trois suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

JOLLY Thibaud
REGNIER Sandra
RICHAUDEAU Fabienne

Il est alors procédé au déroulement du vote.

La liste 1 a obtenu 11 voix

Désignation des suppléants :

ROY Aurélie
YONNET Alain
PINEAUD Florentin

Approbation à 11 voix.

7/ ACHAT DE LIVRES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Passages des Heures concernant l'élaboration d'un livre sur l'histoire de LE MUNG.

Il est demandé à la municipalité de participer à l'opération en achetant des livres. (prix unitaire du livre : 23 €)

Après discussion, le conseil municipal, décide d'acheter 30 livres pour un coût global de 690 €.

Le compte 6065 sera donc crédité de la somme **690 €**.

Approbation à 11 voix.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Vidéoprojecteur : une proposition de la FNAC a été reçue mais il risque d'y avoir une difficulté concernant le paiement par mandat administratif. Florentin PINEAUD se renseigne sur les modalités de paiement et sur une offre ne dépassant pas les 150 €.

Subvention « inondation » : confirmation de l'octroi d'une subvention de 36 000 €. Pour cela, le coût des travaux doit être d'au moins 90 000 €. Cette dépense sera prévue au budget 2022.

Travaux de voirie : une enveloppe de 22 000 € sera prévue au budget 2022.

Projet « Raoul Bitaud » : accords de subvention – 2858 € de l'Etat et 1 650 € du Conseil Départemental.

Le marché de l'espoir : la commune a reçu une convocation pour l'assemblée générale. Monsieur BOBRIE Pascal représentera la municipalité

Travaux : divers travaux d'électricité ont été réalisés dont notamment la réparation de l'éclairage de la salle municipale et de l'atelier, mise en place du défibrillateur, changement du radiateur du secrétariat, d'ampoules sur des panneaux de sécurité et réparation d'un regard au village des Abelins.

Paniers garnis : cette année encore, la population concernée a été satisfaite. Voir si cette opération sera reconduite pour 2022.

Radar pédagogique : Monsieur YONNET Alain présente deux devis et précise qu'une subvention de 40 % est possible. L'opération peut-elle être réalisée cette année ?

Cimetière : devis reçus pour l'aménagement du jardin du souvenir. Il est demandé de se renseigner sur l'octroi possible de subvention ?

Référent laïcité : Monsieur PINEAUD Florentin est volontaire et a été désigné.

Hommages : Il est précisé que l'hommage rendu à Jean-Louis RICHAUDEAU sera envisagé ultérieurement en concertation avec la famille ainsi que celui pour la remise des médailles avec l'accord des intéressés.

Abribus : ce dernier a été installé au village des Tartres. Monsieur BOBRIE Pascal signale le risque d'accident lors de la descente des enfants. En effet, ces derniers sont déposés sur le côté opposé. Le chauffeur n'est-il pas obligé de stationner à l'emplacement réservé à cet effet ?

Eglise : un cadenas a été installé sur la porte desservant le clocher mais Florentin PINEAUD demande où doit être déposée la clé, si la paroisse souhaite actionner le système d'électrification de la cloche pendant une cérémonie. Un élu en dispose d'une, une autre est disponible au secrétariat de la mairie et une dernière est à disposition chez Madame GUILLEMETEAU. Monsieur PINEAUD Florentin doit se rapprocher de la paroisse ou de Monsieur BENEYTOUT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

BRUNETEAU Frédéric

ROY Aurélie

REGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

YONNET Alain

BOBRIE Pascal

RATEAUD Christine

LORET Estelle

JOLLY Thibaud.